

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-49 AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RÉPARATION DU CANAL DE L'ISÈRE A VAL D'ISÈRE

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président délégué à GEMAPI rappelle la délibération du 14 mai 2018 concernant le lancement de la procédure du marché de travaux concernant la réparation du Canal de l'Isère, sur la commune de Val d'Isère, dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Par délibération n°2018-63 du 18 juin 2018, le Conseil Communautaire a attribué le marché de travaux pour la réparation du Canal de L'Isère à l'entreprise FREYSSINET pour un montant de 3 994 937.25 euros Hors Taxes.

La mise en œuvre d'ancrages non préconisés initialement et des quantités de béton supplémentaires sont nécessaires pour la réalisation des travaux de réparation du Canal de l'Isère, il convient donc de conclure un avenant au marché de travaux relatif aux travaux déjà exécutés :

	MONTANT HT	AVENANT n°1 HT	NOUVEAU MONTANT HT	NOUVEAU MONTANT TTC	Variation du marché initial
FREYSSINET	3 994 937.25 €	106 846.88 €	4 101 784.13 €	4 922 140.96 €	2.67%

soit 5% du montant des travaux déjà réalisés s'élevant à 2 136 937.50 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le du 10 mars 2021,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes de Haute-Tarentaise
Rue Saint-Pierre
BP 1
73707 SEEZ CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

FREYSSINET France Rhône Alpes Auvergne
7, Route du Caillou
BP 50125
69 630 CHAPONOST

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Réparation du Canal de l'Isère sur la commune de Val d'Isère (73150)

■ Date de la notification du marché public : 25 juin 2018

■ Durée d'exécution du marché public : du 25 juin 2018 au 07 octobre 2022

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 3 994 937.25 €
- Montant TTC : 4 793 924.70 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre des travaux 2021 de réparation du canal de l'Isère à Val d'Isère, des contraintes techniques ont été relevées qui ont conduit à des frais supplémentaires pour l'entreprise Freysinnet.

En effet, les opérations sur les bajoyers ont nécessité la mise en œuvre d'ancrages qui n'était pas préconisé dans la notice technique du fabricant. Cette intervention supplémentaire s'explique par des venues d'eau importantes à travers les bajoyers et également des fissures traversant les murs.

De plus, une surépaisseur de BFUP (Bétons Fibrés à Ultra-hautes Performances) en radier a été ajoutée. Des difficultés ont été rencontrées sur le terrain ayant pour conséquence un état de surface au niveau du renformis très irrégulier ce qui génère un surcroît d'épaisseur de 5 mm du BFUP final. Ce matériau est excessivement cher à l'achat et à la mise en œuvre. Cette surépaisseur permet de renforcer davantage le radier.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 106 846.88 €
- Montant TTC : 128 216 .27 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.67%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 101 784.13 €
- Montant TTC : 4 922 140.96 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)